

<https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article347>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire



Les troubles du comportement

- ECOLE INCLUSIVE -



Date de mise en ligne : jeudi 7 avril 2022

Copyright © Inspection de l'éducation nationale de Saint-Etienne sud - Tous

droits réservés

On peut définir le comportement comme étant la manière d'agir, la façon de se conduire dans la vie. Ce terme ne concerne pas que l'espèce humaine ; on peut aussi l'appliquer aux animaux, et même aux objets physiques. C'est donc un terme très général. Ce comportement peut donc être troublé. Ce trouble peut être d'ordre quantitatif ou qualitatif.

Du côté quantitatif, le comportement peut être en excès ou en défaut. Un comportement en excès va créer de l'agitation, de l'instabilité, de l'agressivité, du bruit, de l'hyperactivité ; c'est souvent actuellement dans ce sens restreint que l'on utilise ce terme de trouble du comportement ; quelqu'un qui est agité va déranger : il va falloir le calmer.

On oublie trop souvent qu'un comportement par défaut est tout aussi problématique. Quelqu'un qui ne parle pas, qui ne bouge pas, qui se fait oublier, qui est inhibé est tout autant en souffrance que l'agité mais il ne dérange pas. On va donc avoir tendance à sous-estimer l'importance de son problème.

Le trouble du comportement peut être qualitatif : Il s'agit alors d'une déviation, d'une inadaptation, d'une inadéquation à la réalité, d'une bizarrerie.

Les perversions, le délire, la fabulation, les troubles obsessionnels compulsifs, introduisent des comportements inadaptés, inappropriés.

Le trouble du comportement est un symptôme

En médecine, un symptôme est un signe. Pris isolément, ce signe n'a aucune signification ; c'est seulement en l'associant à d'autres signes que l'on va pouvoir diagnostiquer une maladie. Ainsi, un trouble du comportement va pouvoir être le signe d'une maladie physique, organique, cérébrale : Une tumeur du cerveau ou une maladie d'Alzheimer vont donner des troubles du comportement. Mais il serait excessif et faux de réduire tout trouble du comportement à une maladie cérébrale ou neurologique. Les facteurs psychologiques, affectifs, émotionnels, jouent un rôle considérable dans le déclenchement des troubles du comportement.

Il y a une conséquence essentielle à cela : face à un trouble du comportement, on ne peut pas répondre de façon univoque, automatique ; il n'y a pas de recette, chaque cas est différent. Il faut comprendre

– Que signifie ce symptôme ?

- De quoi cet enfant souffre t'il en fait ?

- Qu'y a t'il au delà de son symptôme ?

- De l'angoisse ? De la dépression ? Du délire ?

Selon la nature de la souffrance sous-jacente, la réponse n'est pas la même :

Un psychotique qui délire relève d'un traitement médicamenteux, d'une protection, d'un apaisement, il est inutile de vouloir le raisonner, puisque justement son raisonnement logique fait défaut. Un enfant dépressif par contre sera

sensible aux encouragements, au soutien affectif, à l'attention qu'on lui porte. Un enfant caractériel sera accessible à la sanction, à condition que cette sanction soit une façon de l'introduire à la loi.

Valentin Garoux, conseiller pédagogique ASH, propose cette présentation et ces pistes d'aménagements de la scolarité :

Le site Eduscol propose également un dossier complet sur le sujet :

Pour les élèves ayant de grandes difficultés d'apprentissage, les compétences suivantes peuvent être intégrées dans les PPRE, PAP, PPS proposés :

Les enseignants de l'école primaire de la Jomayère ont également rédigé une présentation des troubles du comportement et proposé des pistes d'aménagements pédagogiques :